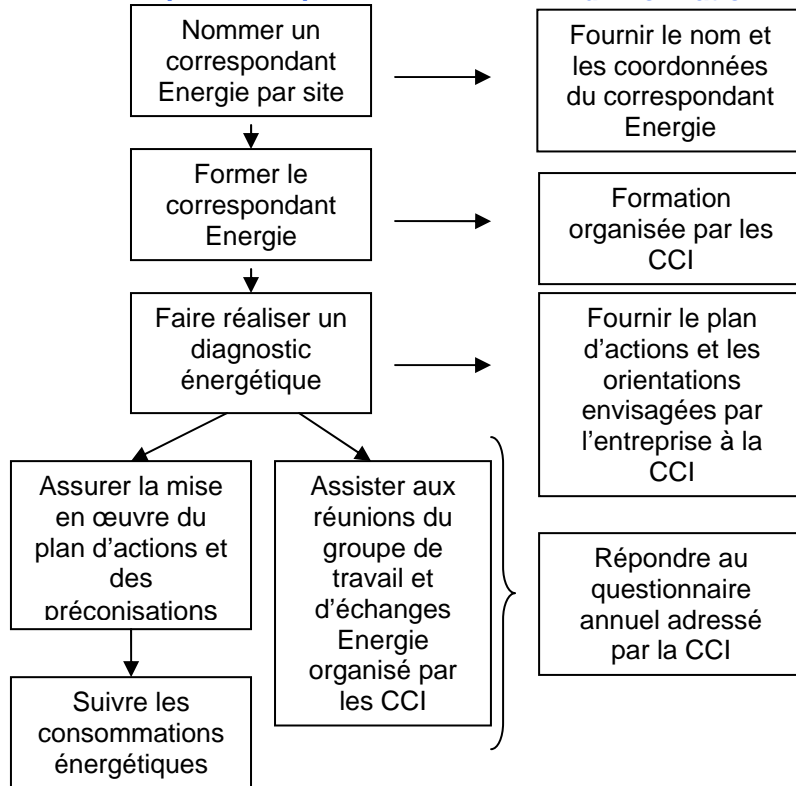
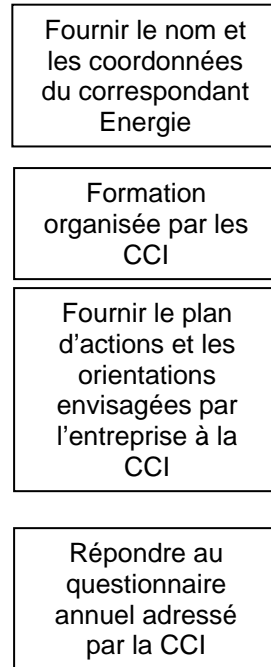


Programme d'action

Actions à mettre en œuvre par l'entreprise



Retour d'information



En partenariat avec



Optimisez votre efficacité énergétique

Action collective relative à la maîtrise du froid industriel et commercial
- Ariège - Gers - Tarn et Garonne -

Qui contacter ?

CCI de l'Ariège
21, cours Gabriel Fauré
09001 FOIX Cedex
Contact: Julien Bourdon
Tél: 05.61.02.03.04
Fax: 05.61.65.28.71
j.bourdon@ariège.cci.fr

CCI du Gers
Place Jean David
32000 AUCH
Contact: Laurence Marqué
Tél: 05.62.61.62.56
Fax: 05.62.61.62.63
l.marque@gers.cci.fr

CCI du Tarn et Garonne
22, allées de Montarieu
82065 MONTAUBAN Cedex
Contact: Olivier Aspe
Tél: 05.63.22.26.18
Fax: 05.63.22.26.29
o.aspe@montauban.cci.fr



Chambre de Commerce et
d'Industrie de l'**Ariège**
www.ariège.cci.fr

Chambre de Commerce
et d'Industrie du **Gers**
www.gers.cci.fr

Chambre de Commerce et
d'Industrie de **Montauban**
et de Tarn et Garonne
www.montauban.cci.fr

L'exigence de
nos entreprises nous fait progresser
Certifié ISO 9001 version 2008



Contexte national

La part de la consommation d'énergie consacrée au poste froid dans l'industrie et les Grandes et Moyennes Surfaces est en croissance constante et représente environ 7 % de la consommation nationale d'électricité.

Dans les secteurs de l'industrie agro-alimentaire et des GMS la production de froid représente un poste de dépense important pouvant aller jusqu'à 50 % de la facture d'électricité.

Aux vues des technologies actuelles, on estime que 20 % de gains énergétiques pourraient être réalisés sur ces postes et 75% des gisements ont un temps de retour sur investissement inférieur à 3 ans.

En outre, ces postes ont un double impact sur l'effet de serre, en raison de la consommation d'énergie et de l'utilisation de fluides frigorigènes.

Prise de conscience régionale

L'Ariège, le Gers et le Tarn et Garonne sont des départements à dominante rurale avec une forte présence du secteur agroalimentaire.

Soucieuses de répondre aux enjeux, économiques, environnementaux et sociaux pour un développement durable, les CCI s'associent pour organiser une action collective destinée à leurs entreprises, avec le soutien du programme PRELUDE 2.

Intérêts de l'action pour les entreprises

- Favoriser son développement et sa compétitivité,
- Optimiser ses équipements de production de froid,
- Acquérir une compétence technique et énergétique,
- Bénéficier d'une veille sur les échéances réglementaires,
- Disposer d'un accompagnement dans la durée.

Inscrire l'efficacité énergétique dans une logique de développement durable conjuguant compétitivités économique et environnementale.

L'action collective comprend :

- Une **visite d'opportunité de l'entreprise** pour intégrer cette action collective,
- Un **diagnostic énergétique** réalisé par un bureau d'étude,
- Une **formation du correspondant énergie** au suivi des consommations énergétiques et au management énergétique,
- L'**établissement d'un plan d'actions** basé sur les recommandations du diagnostic et le suivi par le conseiller Energie de votre CCI locale,
- Un **groupe travail et d'échange Energie**.

Calendrier

Phases du projet	mars-09	avr-09	mai-09	juin-09	juil-09	août-09	sept-09	oct-09	nov-09	déc-09	janv-10	févr-10	mars-10	avr-10	mai-10	juin-10	juil-10	août-10	sept-10	oct-10	nov-10	déc-10	janv-11
Visites d'opportunités	■																						
Formation correspondant Energie	■																						
Diagnostic et plan d'actions	■																						
Groupe Energie	■																						
Réunion retour d'expérience	■																						

